



Mon ex mari a fait établir une fausse déclaration

Par **rod**, le **11/09/2008** à **10:36**

Actuellement en procédure de divorce, mon ex mari vit depuis peu en concubinage (demande de rapprochement familial) avec sa nouvelle amie. J ai reçu une lettre de mon avocat m informant qu un copain a lui avait signé une déclaration sur l honneur en stipulant que c est lui qui logeait à titre gratuit sa compagne, ce qui est totalement faux car ils vivent ensemble.

Que puis je faire afin de prouver le contraire.

je vous remercie pour vos suggestions.

Par **Visiteur**, le **12/09/2008** à **18:24**

Qu'entendez vous par (demande de rapprochement familial)?

Je ne comprends pas bien tout cela!

S'il est chez sa concubine, le bail de location doit être au nom de la dame, qu'en dit votre avocat?

Par **rod**, le **12/09/2008** à **21:42**

Non le logement est à son nom à lui.

Il sont tous les deux dans l armée, et je sais qu elle a demandé un rapprochement familial vis

à vis de lui, ce qui dit qu'ils sont déclarés en concubinage au sein de l'armée. Mais il a fait établir une fausse déclaration disant que sa compagne ne vivait pas avec lui.

Je ne peux malheureusement me procurer ces documents au sein de l'armée, que puis-je faire??

merci encore

Par **Visiteur**, le **13/09/2008** à **12:48**

La justice peut-être...? Mais que souhaitez-vous exactement obtenir grâce à cela?

Par **rod**, le **13/09/2008** à **12:53**

En faisant cette fausse déclaration comme quoi sa concubine ne vit pas avec lui, il fait dire que ses revenus sont moindres.

Par **sozzo**, le **13/09/2008** à **20:04**

Bonjour,

Ma femme étant dans l'armée, je doute que l'administration ait accepté sa demande de rapprochement familial car votre ex n'étant pas divorcé, sa nouvelle amie et lui ne peuvent rien faire, il faut que le divorce soit définitif, pour que l'armée leur autorise la demande de rapprochement, qui sera étudiée puis acceptée ou refusée et cela ne se fait pas immédiatement. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas.

Bonne journée

Par **rod**, le **13/09/2008** à **21:06**

la demande a été acceptée, nous sommes considérés comme séparés au sein de l'armée depuis plus d'un an. Je sais par un de ses amis que ce rapprochement familial a été effectué. moi-même en emmenant les enfants chez lui, elle est toujours présente.

que puis-je faire afin de démontrer cette fausse déclaration??

merci pour tout

Par **sozzo**, le **13/09/2008** à **22:03**

J'ai vraiment un gros doute sur ce que vous me dites car je vous dis, l'armée ne peut faire de rapprochement que si la personne est divorcé et ce n'est pas votre cas, la séparation ne suffit pas. Pour le rapprochement, il faut que votre future ex présente un justificatif comme son jugement de divorce précédent, certificat de concubinage ou extrait de mariage pour faire reconnaître le nouveau couple actuel.

Ce n'est pas parce qu'elle est chez lui lorsque vous emmenez les enfants, qu'elle y habite forcément, elle peut y passer ses journées et repartir le soir.

La seule chose que vous pouvez essayer de faire, c'est vu que vous êtes juste séparés, c'est d'essayer d'aller voir l'assistante sociale de sa base et de lui expliquer le cas, peut être pourra t elle vous aider et vous donner des informations ou au pire le bureau personnel qui pourront (je ne sais pas) vous donner un certificat de position concernant la situation de votre futur ex et prouvera sa situation familiale actuelle et son adresse.

Je ne veux pas me faire l'avocat du diable, mais à part ça, vous ne pouvez rien faire car l'armée ne vous donnera pas d'infos sur sa nouvelle copine.

Désolé

Par **rod**, le **14/09/2008** à **00:42**

oui j ai deja contacté l assistante sociale affilié à l armée et forcément elle ne peut rien faire au niveau justificatif car confidentiel. Non en étant déclaré séparé au sein de l armée, il peut très bien se remettre et déclaré un concubinage, moi aussi travaillant pour le ministère de la défense, mais pas dans la même arme.